

**MAIRIE
DE
SAUSHEIM**



JG/LB

**PROCES-VERBAL SYNTHETIQUE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUSHEIM
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023 A 19 H 30**

Présents : Guy OMEYER, Danièle MIMAUD, Robert FEKETE, Michèle DUDA, Denis LIGIBEL, Sophie LENET, Laurent GRAFF, Catherine CHEMIN, Dominique HABIG, Christian SCHIEBER, Marie-Christine GOEPFERT, Adrien DUDA, Michel DE LA TORRE, Karine LEMART, Jean-Jacques MISSLIN, Maria BUTZ, Cédric HEMMERLIN, Catherine KEMPF, Jessica CHEVALIER, Anne-Gaëlle WEISS

Absents : Daniel BUX, Céline ELMINGER, Laurent SCHAEGIS

Excusés : Michèle DUDA, Fabienne BEYER, Nadia BENTZ, Jeannine SPENLE, Laurent STADELMANN, Muriel WALTER, Adrien GALLIATH

Procurations : Michèle DUDA à Danièle MIMAUD (jusqu'à 19h40)
Fabienne BEYER à Sophie LENET
Nadia BENTZ à Robert FEKETE
Jeannine SPENLE à Guy OMEYER
Laurent STADELMANN à Adrien DUDA
Muriel WALTER à Karine LEMART
Adrien GALLIATH à Dominique HABIG

Secrétaire de séance : Jean GAUGLER – Directeur Général des Services

ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AOÛT 2023

Celui n'appelant aucune remarque, ni observation, est adopté à l'unanimité.

SECRETARIAT GENERAL

POINT N°2 : MODIFICATION DES STATUTS DU SCIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les propositions de modifications statutaires présentées.

POINT N°3 : ÉCLAIRAGE DE LA SALLE 1 DU COSEC : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le remplacement de l'éclairage de la salle 1 du Cosec

- Valide le plan de financement prévisionnel tel que ci-dessus détaillé et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions y figurant
- Charge Monsieur le Maire d'engager toute démarche autre de cofinancement permettant de diminuer le reste à charge

POINT N°4 : PROGRAMME 2023 DE REMPLACEMENT DE LUMINAIRES - VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le programme 2023 de remplacement de luminaires
- Valide le plan de financement prévisionnel tel que ci-dessus détaillé
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents
- Charge Monsieur le Maire d'engager toute démarche de co-financement permettant de diminuer le reste à charge.

RESSOURCES HUMAINES

POINT N°5 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Prochaine Séance du Conseil Municipal : Lundi 16 octobre 2023



Le Maire,

Guy OMEYER